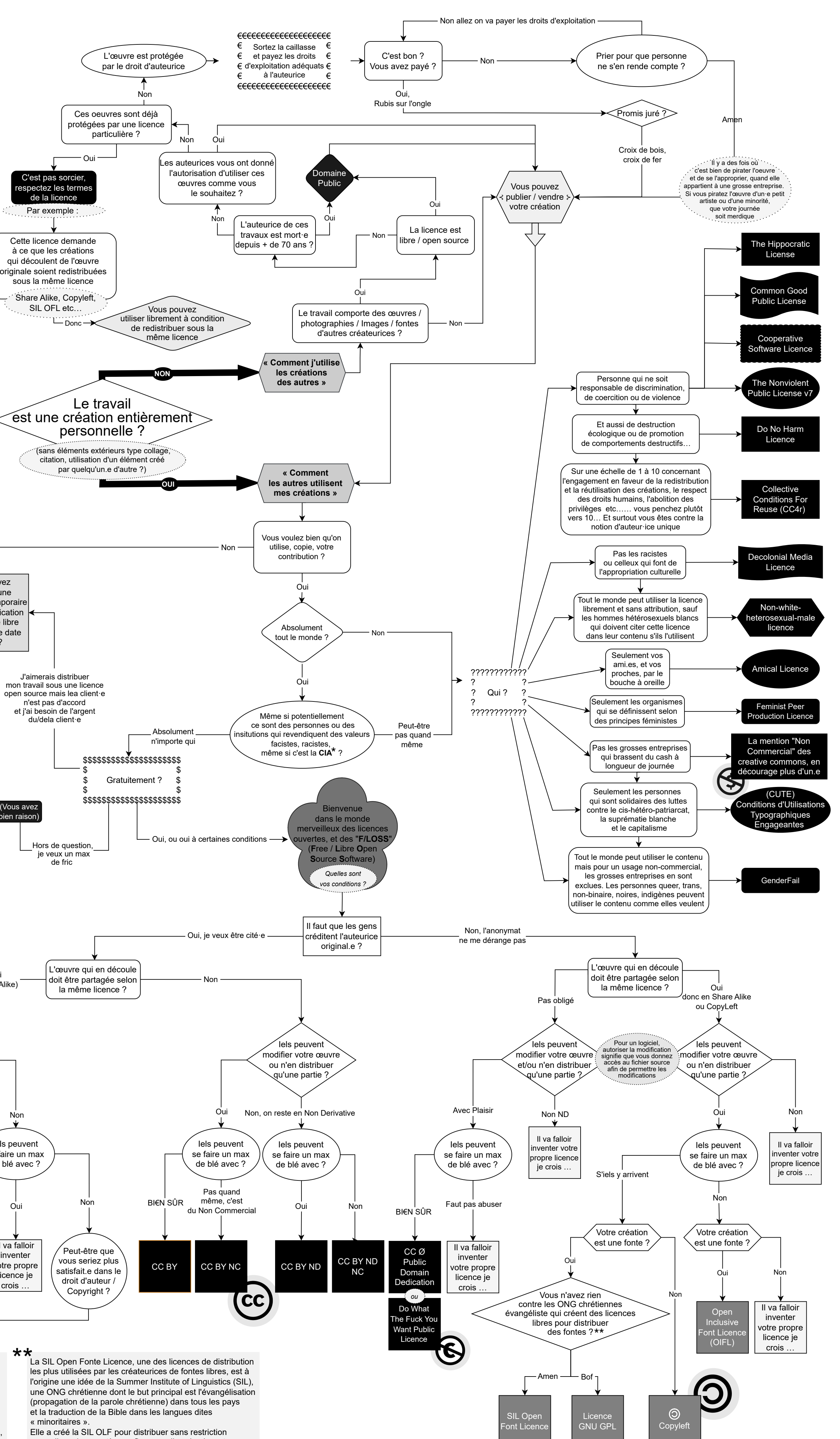
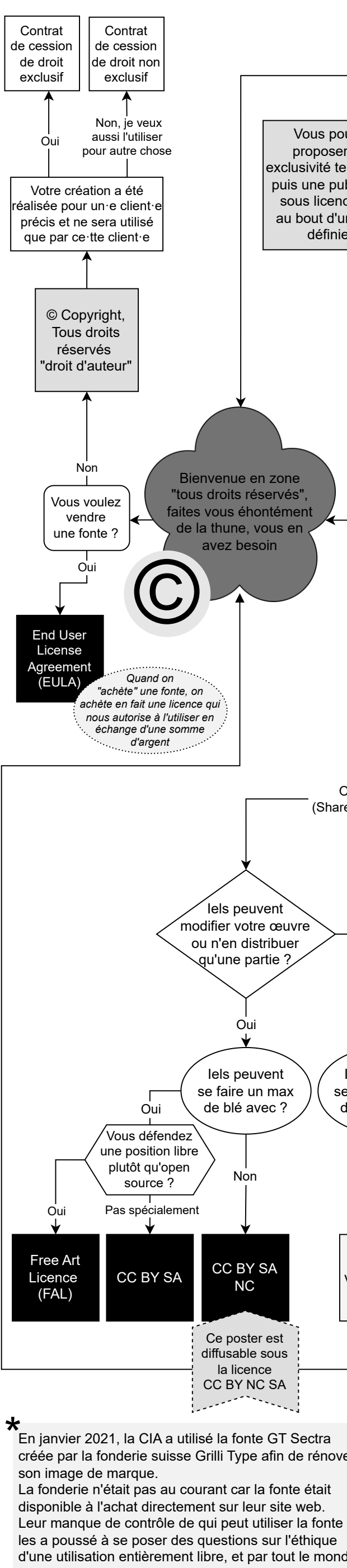


☆ COMMENT PARTAGER MES ŒUVRES ? ☆

* Quelle licence ou condition de partage est faite pour vous ?



* En janvier 2021, la CIA a utilisé la fonte GT Sectra créée par la fonderie suisse Grilli Type afin de rénover son image de marque. La fonderie n'était pas au courant car la fonte était disponible à l'achat directement sur leur site web. Leur manque de contrôle de qui peut utiliser la fonte les a poussés à se poser des questions sur l'éthique d'une utilisation entièrement libre, et par tout le monde, de leur travail, qu'elle soit payante ou pas.

** La SIL Open Fonte Licence, une des licences de distribution les plus utilisées par les créateurices de fontes libres, est à l'origine une idée de la Summer Institute of Linguistics (SIL), une ONG chrétienne dont le but principal est l'évangélisation (propagation de la parole chrétienne) dans tous les pays et la traduction de la Bible dans les langues dites « minoritaires ». Elle a créé la SIL OLF pour distribuer sans restriction ses polices de caractères, afin que celles-ci puissent être librement adaptées par tous et pour tous les sets de caractères dans le monde.

FAIRE DES CHOIX

Choisir la manière dont on peut distribuer et publier ses créations peut parfois se révéler complexe.

Est-ce que je consens à ce que mon travail puisse être modifié par les autres, n'importe quels autres, utilisé sans mon consentement préalable ?

Est-ce que je peux quand même gagner de l'argent avec ce travail s'il est distribué en libre ?

Est-ce que je garde le contrôle sur certains aspects ? Si je publie en open source, je m'expose à la possibilité que tout le monde utilise mon travail, y compris des personnes dont je ne partage pas les opinions, au risque que mes créations soient utilisées pour défendre des causes qui me sont étrangères ? Et moi ? Qu'est-ce que j'ai le droit d'utiliser ?

Le gratuit c'est bien, mais parfois il faut savoir valoriser les créateurices et les soutenir en privilégiant une fonte payante. Et puis mince, c'est quoi l'open source ?

C'est quoi la différence avec l'open access ? Le libre ? Le FLOSS ?

Comment faire un choix parmi l'immensité des possibilités de distribution de mon travail ?

★ Attention, tous les résumés de licence ★
 ★ mentionnés ici sont évidemment incomplets, ★
 ★ non-exhaustifs, et ne remplacent en aucun ★
 ★ cas la lecture complète de la licence ★
 ★ correspondante. ★
 ★

© COPYRIGHT

© Copyright, Tous droits réservés "droit d'auteur"

Protection des œuvres littéraires et artistiques. En France et en Belgique, on parle de droit d'auteur et celui-ci s'applique par défaut sauf mention contraire dès lors qu'une création est originale et mise en forme. Le droit d'auteur comporte les droits patrimoniaux et moraux. On ne peut céder que les droits patrimoniaux.

End User Licence Agreement

Contrat ou licence d'utilisation pour l'utilisateur final d'un logiciel (y compris d'une fonte) qui précise toutes les conditions d'utilisation du logiciel. L'EULA est l'équivalent des conditions générales de vente.

DOMAINE PUBLIC

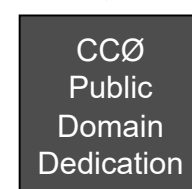


Le domaine public ne constitue pas une licence. Il s'applique lorsque l'auteurice est décédée depuis plus de 70 ans. La licence CC Zéro permet à l'auteurice, lorsqu'il est encore vivant-e, de renoncer à ses droits en faisant entrer une création dans le domaine public.



CREATIVE COMMONS

Creative Commons est un ensemble de licences modulables qui permet la libération du partage des œuvres en opposition aux droits de propriété intellectuelle standard, tout en conservant un certain degré de protection.



Do What The Fuck You Want Public Licence

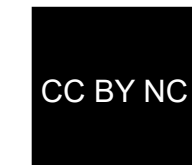
L'auteurice renonce au droits patrimoniaux de son œuvre. Elle autorise la modification, publication, réutilisation, commercialisation de son œuvre de manière gratuite et libre, sans obligation de citation.



L'œuvre peut être republiée, partagée, copiée et redistribuée librement, y compris à des fins commerciales, adaptée, modifiée, à condition d'en créditer l'auteurice.



L'œuvre peut être republiée, partagée, copiée et redistribuée librement, y compris à des fins commerciales, adaptée, modifiée, du moment que l'auteurice est créditée et que l'œuvre modifiée est diffusée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée (la licence ne peut pas être plus restrictive).



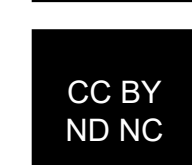
L'œuvre peut être republiée, partagée, copiée et redistribuée librement, adaptée, modifiée, du moment que l'auteurice est créditée et que l'usage qui en est fait est non-commercial.



L'œuvre peut être republiée, partagée, copiée et redistribuée librement, adaptée, modifiée, du moment que l'auteurice, est créditée, que le travail qui en découle est republié sous les mêmes conditions (la licence ne peut pas être plus restrictive) et que l'usage qui en est fait est non commercial.

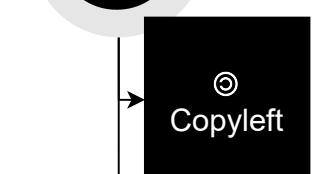


L'œuvre peut être republiée, partagée, copiée et redistribuée librement, y compris à des fins commerciales, du moment que l'auteurice est créditée et que l'usage qui en est fait montre l'œuvre non modifiée et dans son ensemble.



L'œuvre peut être republiée, partagée, copiée et redistribuée librement, du moment que l'auteurice est créditée et que l'usage qui en est fait montre l'œuvre non modifiée et dans son ensemble, et que l'usage qui en est fait est non commercial.

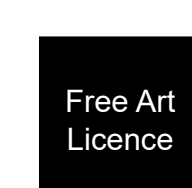
© COPYLEFT



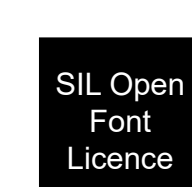
Les licences copyleft autorisent l'usage, le partage et la modification libres du moment que la version qui en découle est partagée sous la même licence que la version originale. Certaines licences ou conditions acceptent aussi des licences dites « compatibles », qui n'entravent pas les conditions de la licence originale. Chaque licence précise les conditions de « copyleft ». Attention à ce qu'on appelle la « contamination ». Une édition qui utilise une fonte sous licence OFL n'est pas nécessairement Open Source, et peut complètement rentrer dans une logique de droit d'auteur et de copyright. C'est dans le cas où l'on réutilise une fonte open source pour créer une nouvelle fonte que cette nouvelle fonte doit obligatoirement être distribuée sous la licence OFL.



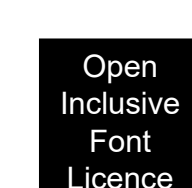
Cette licence est destinée aux logiciels. Il existe plusieurs Licences Publiques Générales plus ou moins permissives. La GNU GPL permet l'utilisation, l'étude, la redistribution de copies, la modification et la distribution de versions modifiées du logiciel de manière gratuite et libre, tant que ces versions sont retournées à la communauté sous la même licence.



La FLA donne le droit de copier, distribuer et transformer librement des œuvres créatives, en précisant les auteurices originales, où trouver l'œuvre originale, ainsi que les modifications apportées. Le résultat doit être distribué sous la même licence ou compatible. Elle est inspirée de la GNU GPL et adaptée aux œuvres « créatives ».



L'OFL est une licence destinée aux fontes. La fonte est gratuite, modifiable et réutilisable librement du moment que le résultat est repartagé sous la même licence et que l'auteur-ice original-e n'est pas créditée-e comme auteurice de ses nouvelles versions. Il peut être demandé de publier la version modifiée sous un nom indépendant de la version originale.



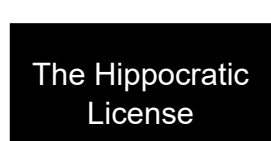
L'OILF est une version de la OFL pour les fontes post-binaires. C'est une licence destinée aux fontes. La fonte est gratuite, modifiable et réutilisable librement du moment que le résultat est repartagé sous la même licence et que l'auteur-ice n'est pas créditée-e comme auteurice de ses nouvelles versions.

LICENCES CONDITIONNELLES

Ces licences ou Conditions proposent des alternatives aux licences complètement libres, que tout le monde confond avec le terme "gratuit", et peut utiliser et détourner en objets commerciaux, ce qui pose autant de problème que le copyright. Voir aussi : la Peer Production Licence, la Anticapitalist Software Licence...



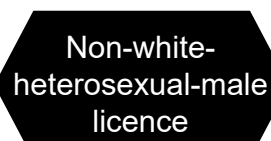
Droit de copier, modifier, publier le travail sous les conditions que les versions modifiées soient redistribuées sous la même licence, avec obligation d'avoir une responsabilité envers l'environnement, et d'être en accord avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.



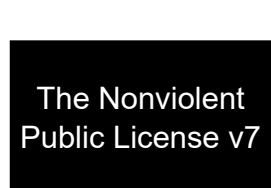
Un licence à personnaliser qui précise que l'utilisation et l'utilisateurice du travail doivent être en adéquation avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et un nombre important d'autres spécifications concernant les préoccupations et les injustices écologiques et sociales.



Droit de distribuer, copier, inclure le travail dans un "regroupement" de travaux, si l'on n'est pas une entreprise avec des salariés, si on est une cooperative / entreprises possédée par des travailleuses, ou qui distribue tous ses bénéfices à ses travailleuses. (copyleft)



Tout le monde peut utiliser, copier et vendre le contenu librement et sans attribution, excepté les hommes cis hétérosexuels blancs qui peuvent l'utiliser seulement s'ils citent la licence explicitement dans leur contenu, et créditent l'auteurice initial-e.



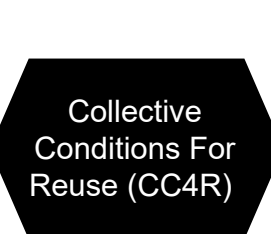
Sont autorisées : utilisation, modification, copie, publication de la version modifiée tant que les conditions suivantes sont respectées : redistribuer l'œuvre modifiée sous la même licence que l'originale et ne pas utiliser le travail à des fins de violence, de coercition, d'emprisonnement d'êtres vivants, ne pas être une entreprise d'énergie non renouvelable, ne pas polluer en masse, ne pas exploiter des enfants, et d'autres comportements violents.



La diffusion du contenu s'effectue uniquement d'une personne à une autre personne. Le travail ne peut pas être distribué sur un site web ou sur une plateforme accessible au public. La personne qui a reçu le contenu peut à son tour le redistribuer sous les mêmes conditions.



L'usage est libre et gratuit sauf par des organisations, des projets ou des produits qui promeuvent ou tirent des revenus de violations des droits de l'homme, de la destruction de l'environnement, de conflits ou de guerres, de produits et services addictifs ou destructeurs.



Les CC4R ne sont pas une licence. Elles agissent en tant qu'« engagement » et défendent l'origine collective de toute « œuvre » (qu'elles appellent pratique). Elles permettent la copie, distribution, performance et modification de la pratique, même commerciale, tant que l'on ne contribue pas à des arrangements oppressifs de pouvoir, et qu'on fait un effort de citation des origines collectives du travail : sources, auteurices, modifications apportées... Il est également demandé de repartager l'œuvre en joignant la licence entière, et si possible un lien vers les versions précédentes du travail utilisé.



La DML donne le droit d'utiliser, étudier, adapter, partager en tout ou en partie (y compris une version modifiée) le travail, du moment qu'on attribue l'auteurice original-e et redistribue ce travail modifié sous la même licence. (copyleft)



Les CUTE sont des conditions réservées aux fontes post binaires. Elles donnent le droit de télécharger, installer et utiliser les caractères dans tout logiciel permettant la mise en forme de texte. Elles demandent de redistribuer le fichier dans son ensemble, sans supprimer de glyphes, et sous la même licence. (copyleft) Lae dessinateurice de caractère original-e doit être créditée-e. Un don est demandé, allant de 0 à 1000€, en fonction de la situation financière et de la nature de l'utilisateurice. Les grosses entreprises sont invitées à aller voir ailleurs.



Cette licence est réservée aux organisation / personnes qui s'organisent selon des principes féministes et s'identifient comme féministes. La licence permet copie, modification et est copyleft. Les personnes qui utilisent un contenu sous cette licence s'engagent à réemployer tout bénéfice reçu de la vente du contenu à la lutte contre le patriarcat et le capitalisme.



Tout le monde peut utiliser les fontes publiées par GenderFail mais pour un usage non-commercial, excepté les grosses entreprises qui sont exclues et à qui il est fortement recommandé de ne pas oser utiliser le contenu. Les personnes queer, trans, non-binaire, noires, indigènes peuvent utiliser le contenu comme elles veulent.